

## 2 Politique

Législative partielle dans le canton Kyè  
Le PDG ouvre les hostilités

ESSONE-NDONG

Libreville/Gabon

C'était au cours d'une cérémonie, présidée par le membre du comité permanent du PDG Daniel Ona Ondo qui, samedi, a eu pour cadre le regroupement de villages Toulon.



Le membre du Comité permanent, Daniel Ona Ondo, présentant le candidat du PDG aux populations.



Le membre du bureau politique Nicolas Beyeme lors de son intervention.

**SUR** les starting-blocks depuis son investiture comme candidat du parti démocratique gabonais (PDG) pour l'élection législative partielle dans le canton Kyè, Dr Daniel Ndoumou-Obame s'est lancé, hier, à l'assaut du siège (de député) laissé vacant à la suite de la démission de son occupant, l'ancien Premier ministre Raymond Ndong-Sima.

Pour cette ambition, il devra compter sur un soutien de poids en la personne du membre du comité permanent, le Pr Daniel Ona Ondo (par ailleurs Premier ministre). Venu expressément de Libreville pour lancer, pour le compte du PDG, cette campagne électorale, le chef du gouvernement qui a parlé en langue fanga d'abord insisté longuement sur les vertus de la vision politique du président de la République Ali Bongo Ondimba dont le socle - le Plan stratégique Gabon émergent - est actuellement mis en œuvre. "Et au



Les cadres du PDG ayant fait le déplacement pour le lancement de la campagne.

lieu d'écouter les vendeurs d'illusions et autres chants de sirènes, c'est la direction qu'il faut emprunter, c'est la bonne direction pour le Gabon, notre pays", a-t-il in-

diqué à l'endroit des populations. Tout en mesurant les enjeux de cette élection, il n'a pas manqué de solliciter de l'électorat un rappel du passé politique de ce

canton qui a vu le PDG remporter les scrutins de 2008 et 2011, l'invitant ainsi à persévérer dans cette voie de la fidélité au parti : "Je vous enjoins à voter pour le

candidat du PDG ici présent, Dr Daniel Ndoumou-Obame et son suppléant Jean Ella Sima". De même, il s'est appuyé sur les valeurs d'unité et de paix, facteurs

de développement pour le canton Nyè, prônées par le chef de l'Etat.

D'autres intervenants ayant précédé le membre du comité permanent (le notable Clément Aba'a Mintsa pour la bienvenue, Faustin du CLR au nom de la majorité présidentielle et le membre du bureau politique Nicolas Beyeme) ont mis un accent particulier sur le bon choix à faire à l'occasion de cette consultation. Et le bon choix, ont-ils souligné, est d'apporter les suffrages au candidat investi par le PDG. Et il y va du développement d'un canton qui ne peut sortir des sentiers battus et connaître un essor certain s'il ne bénéficie des faveurs des gouvernants, ont-ils argumenté. Pour ce faire, ils ont invité à un raz de marée en faveur de Daniel Ndoumou-Obame dont le brillant parcours à la tête du conseil départemental du Woleu constitue un atout important.

Mais en dépit de ce background éloquent, le candidat devra puiser dans d'autres ressources, au regard de l'adversité à laquelle il aura à faire face. En effet, il aura pour adversaires les candidats Pierre Ngome Sima (du RPG), Jacques Nguema Menie de l'Union nationale et de deux indépendants, Clément Ndong-Mba et Ongone Ekwa.

## La Semaine de ...

## "Changement" et "Gabon d'abord"

**NOUS** voilà désormais de retour après plus d'un mois d'absence. Les vacances nous ont permis de suivre avec beaucoup de détachement l'actualité du pays. Et Dieu seul sait combien celle-ci a été abondante et riche d'enseignements...

Il est évident que beaucoup d'événements et autres faits ont été enregistrés pendant notre absence. Il est toutefois impossible de revenir sur tout ce qui a marqué l'actualité toutes ces dernières semaines. C'est pourquoi, et vous le comprendrez, nous nous limiterons à la période des vœux officiels. Tout simplement parce que c'est généralement l'occasion choisie par les autorités de faire le point sur ce qui a été fait au cours de l'année écoulée avant de fixer les perspectives.

Dans ce cadre, nous reviendrons sur les vœux que le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a exprimés à la Nation ; de même, nous nous intéresserons à ceux présentés au couple présidentiel, par l'Archevêque de Libreville, Mgr Basile Mve Engone.

Si nous disposions d'un peu plus d'espace nous serions revenu, entre autres, sur l'annulation par la Cour constitutionnelle de l'ordonnance qui réorganise la Justice dans notre pays. Un fait qui, dans certains pays revendiquant le statut d'Etat de droit, aurait pu susciter la démission du patron de cette administration. De même, la cacophonie au sein du Front de l'opposition pour l'alternance (FOPA) aurait pu également nous inspirer. Tout comme le refus du Parlement d'examiner plusieurs

ordonnances prises par l'Exécutif pendant la première intersession de l'année 2015. Initiative qui a suscité moult commentaires. D'aucuns y voyant le signe d'une discordance entre le gouvernement et sa majorité parlementaire. Ou tout au moins, et non sans exagération, l'expression d'un boycott de l'Exécutif par le Législatif...

Autre événement qui aurait pu nous intéresser davantage : l'interpellation du ministre du Budget par la Cour constitutionnelle, saisie non pas par un des ses conseillers membres, ces derniers n'ayant pas le droit, mais par un haut fonctionnaire exerçant en son sein. L'objet de la saisine : la non-prise en compte du fonctionnement de ladite institution lors de l'élaboration de la loi de Finances 2016. Un texte déjà adopté par le Parlement.

L'initiative de la haute juridiction a suscité, elle aussi, beaucoup de commentaires aussi contradictoires les uns que les autres. D'aucuns saluant la vigilance de l'institution constitutionnelle, d'autres l'accusant de n'être accrochée qu'à ses seuls intérêts. Ce qui n'est pas tout à fait faux, quand on sait que personne à la Cour n'avait réagi lorsque, dans ces mêmes colonnes, nous relevions le fait que l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée nationale se faisait en violation des dispositions constitutionnelles, compte tenu de l'absence de la loi de Règlement 2014...

Dans tous les cas, les "sages" de la Cour qui ont rappelé au patron du Budget qu'ils auraient pu annuler la loi de Finances 2016, mais que par "humanisme", ils ne le

feront pas, auront tout le mal du monde à prouver à l'opinion l'existence d'une disposition légale leur permettant d'agir par "humanisme" face à une violation supposée des textes en vigueur. Vous avez dit Etat de droit ?

S'agissant de la désignation querellée de Jean Ping comme candidat du FOPA à la prochaine Présidentielle, nous y reviendrons prochainement. Idem pour la nouvelle (?) crise au niveau de l'Education nationale, avec les mouvements de grève observés par les principales organisations syndicales de ce secteur.

"Changement" et "Gabon d'abord". Ces deux concepts peuvent s'avérer complémentaires. En ce sens que le premier est susceptible de permettre la réalisation du second. Il faut rappeler que l'appel au changement a été lancé par le président Ali Bongo Ondimba dans son message de vœux à la Nation le 31 décembre 2015. Et c'est Mgr Basile Mve Engone qui, intervenant au nom des confessions religieuses, a prôné l'appropriation par tous les Gabonais, y compris ceux d'adoption, de ce concept cher à feu le président Léon Mba, et qui est de plus en plus d'actualité en cette année électorale au cours de laquelle, malheureusement, notre pays devra faire face à toutes sortes de difficultés, conséquences de la baisse des ressources budgétaires occasionnée par la baisse considérable du prix du baril du pétrole. On ne reviendra pas sur l'excès d'optimisme du gouvernement dans le choix des hypothèses lors de l'élaboration du

projet de loi de Finances 2016. Ce qui d'ailleurs lui impose une loi de Finances rectificative, si on regarde les choses objectivement, et le changement c'est aussi cela.

Le changement doit donc être considéré comme un mécanisme, un moyen dont l'objectif est la réalisation du concept "Gabon d'abord". De ce point de vue, il interpelle tous les Gabonais, à qui il faut ajouter tous ceux qui vivent sur le territoire national. Vu sous cet angle, le changement implique avant tout un nouvel état d'esprit, débarrassé de toutes les aspérités qui mettent à mal notre vivre ensemble et qui inquiètent la communauté nationale, voire au-delà. Ces aspérités ont pour noms : arrogance, suffisance, mépris de l'autre, exclusion, abus d'autorité et de pouvoir, égoïsme, injustice, haine, etc. Autant de maux que l'on retrouve dans toutes les sphères de la société.

Le nouvel état d'esprit ici prôné, ne doit prendre en compte que l'humilité, la responsabilité et le respect de l'autre dans la différence d'opinions... Naturellement, le devoir d'exemplarité s'impose avant tout à ceux qui bénéficient d'une parcelle de pouvoir et d'autorité y compris l'ordre confessionnel ; puis à ceux qui y aspirent. Nul doute que le salut tant espéré viendra de là. Mais combien sont prêts à faire ce sacrifice nécessaire ?